

Message d'intérêt public

La gestion du Programme d'allocation pour enterrement d'une personne âgée assumée par le ministère des Services à la famille

Date de début : 22 juillet 2025

Date de fin : 30 aout 2025

À l'échelle du Nunavut

30 s

Créé afin d'alléger le fardeau qu'entraîne la perte d'un parent proche en couvrant certains frais d'enterrement, le Programme d'allocation pour enterrement d'une personne âgée est administré par le ministère des Services à la famille.

Ce programme prévoit une allocation aux familles qui enterrent au Nunavut un proche défunt de 60 ans ou plus qui résidait dans le territoire.

Les personnes désirant se prévaloir du programme doivent communiquer avec leur bureau des Services à la famille afin de remplir une demande pour examen. Le dossier de demande doit contenir un document attestant du décès, par exemple un certificat de décès, ainsi qu'un reçu ou une facture pour les frais d'enterrement.

Le Programme couvre les frais suivants :

- la préparation de la dépouille;
- le transport du corps jusqu'au cimetière local au Nunavut;
- le cercueil;
- la stèle funéraire;
- les frais administratifs.

Pour tout ce qui concerne le Programme d'allocation pour enterrement d'une personne âgée, veuillez courrieller à fs.seniors@gov.nu.ca.

###

Contact avec les médias :

Tina Rose
Gestionnaire des communications
Ministère des Services à la famille
867 975-5227
fscommunications@gov.nu.ca

ᑭᐱᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᐱᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᐱᑦᑎᑦᑎᑦ, ᑭᐱᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᐱᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᐱᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᐱᑦᑎᑦᑎᑦ www.gov.nu.ca.
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Kavamatkunnin Tuhagtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uuiutullu uvani www.gov.nu.ca.
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca/fr.

Communications